

# Odéon

## tarifs au 01/01/2022

### HORAIRES

			
15 mn	1,15 €	0,40 €	0,60 €
1h	4,60 €	1,60 €	2,30 €
3h	13,80 €	4,80 €	6,90 €
heure supp.	4,60 €	1,60 €	2,30 €
24h	41,40 €	14,40 €	20,70 €
Indemnité forfaitaire <sup>(1)</sup>	41,40 €	14,40 €	20,70 €
Au-delà (heure sup.)	1,20 €	0,40 €	0,60 €

### FORFAITS

			
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Forfait nuit (20h à 5h) <sup>(2)</sup>	20,70 €	8,00 €	11,00 €
3 jours <sup>(3)</sup>	88,00 €	31,00 €	44,00 €
5 jours <sup>(3)</sup>	130,00 €	46,00 €	65,00 €
1 semaine <sup>(3)</sup>	172,00 €	60,00 €	86,00 €
2 semaines <sup>(3)</sup>	242,00 €	85,00 €	121,00 €
1 mois <sup>(3)</sup>	312,00 €	109,00 €	156,00 €

### ABONNEMENTS

#### PLACE LIBRE

			GPL <sup>1</sup>	  
Mensuel	283,00 €	99,00 €	198,00 €	141,50 €
Trimestriel	804,00 €	282,00 €	562,80 €	402,00 €
Annuel	2830,00 €	990,00 €	1980,00 €	1415,00 €
Annuel <sup>(4)</sup> prélevé mensuellement	259,00 €	91,00 €	182,00 €	129,70 €

#### RÉSIDENTS PETITS ROULEURS<sup>(5)</sup>

	 Min.	 Max.
Mensuel	169,50 €	226,00 €
Trimestriel	482,20 €	643,00 €
Annuel	1698,00 €	2264,00 €
Annuel <sup>(4)</sup> prélevé mensuellement	155,40 €	207,20 €

#### PLACE RÉSERVÉE

	
Mensuel	353,00 €
Trimestriel	1006,00 €
Annuel	3530,00 €
Annuel <sup>(4)</sup> prélevé mensuellement	323,60 €

#### VÉLO

Mensuel	17,30 €
Trimestriel	33,00 €
Annuel	73,00 €
Annuel <sup>(4)</sup> prélevé mensuellement	18,00 €

Tarifs TTC au 01/01/2022 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. \* Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. <sup>(1)</sup> Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. <sup>(2)</sup> Tarifs appliqués uniquement dans le cadre de ces horaires. <sup>(3)</sup> Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. <sup>(4)</sup> Prix par mois prélèvement automatique obligatoire. <sup>(5)</sup> Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.

Toutes nos coordonnées, parkings et tarifs sur [www.saemes.fr](http://www.saemes.fr)